

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article191>

Ecoutes : François Mitterrand, "grand absent", clôt les débats

- Renseignement - France -



Date de mise en ligne : jeudi 10 février 2005

Spyworld Actu

Au dernier jour des auditions, le tribunal a visionné une interview de l'ancien président, réalisée par des journalistes belges. Ils ont été les seuls à évoquer les écoutes devant le chef de l'Etat, qui assurait n'en avoir "jamais lu une seule".

Le tribunal s'est offert une petite distraction, mercredi 9 février, au dernier jour des auditions du procès des écoutes de l'Elysée, en regardant le seul entretien que le président François Mitterrand ait jamais accordé sur la question. D'assez mauvaise grâce, à l'évidence, d'autant que les deux impertinents journalistes belges ne l'avaient pas prévenu.

L'image est terrible. Le président assure avec aplomb qu'il "n'a jamais lu une seule" écoute, alors que les débats ont prouvé à satiété qu'il en avait vu passer des dizaines et en avait personnellement ordonné au moins deux, celles du journaliste du Monde Edwy Plenel et du romancier Jean-Edern Hallier.

L'interview, "mythique" selon le magazine de M6 "Secrets d'actualité", qui l'a disséquée le 14 novembre 2004, à la veille du procès, a été tournée en mars 1993. Au premier jour de la deuxième cohabitation. François Mitterrand, extrêmement tendu et rongé par la maladie, se préparait à son premier conseil des ministres avec la nouvelle majorité de droite pendant que Michel Rocard essayait de prendre le pouvoir au Parti socialiste. Les deux journalistes de la RTBF, qui avaient passé quarante-cinq jours en toute liberté à l'Elysée, avaient fixé un ultime rendez-vous avec le chef de l'Etat.

A la première question sur les écoutes, François Mitterrand se ferme. "L'Elysée n'écoute rien, répond-il. Il n'y a pas de service d'écoutes à l'Elysée. Le système d'écoute dépend du premier ministre." Il affirme ne pas savoir où il se trouve géographiquement. Au GIC, en fait, le groupement interministériel de contrôle, sous les Invalides, dont François Mitterrand connaît bien sûr l'existence, et même le patron, le colonel Pierre Charroy. "Moi, personnellement, reprend le chef de l'Etat, je n'en ai pas lu une seule."

"UN PETIT PAS"

Les deux journalistes insistent : les révélations sur l'existence des écoutes ont-elles joué un rôle dans la campagne des législatives ? "Zéro. Zéro, assure le président, passablement agacé. C'est nous qui avons installé et pratiquement défini toutes les libertés publiques en France. Si j'avais su qu'on allait tomber dans ces bas-fonds, je n'aurais pas accepté de vous recevoir."

L'un des journalistes aggrave son cas en posant une question sur la remise d'une décoration à Christian Prouteau, le chef de la cellule. "Vous que rien n'autorise..., s'empourpre le chef de l'Etat. On s'enfonce encore un peu plus. Je n'ai pas l'intention de répondre à vos questions. C'est terminé, si vous le voulez bien, nous allons nous séparer. Je ne pensais pas qu'on allait tomber dans un tel degré de vilenie. Merci, c'est terminé." Et le président appuie sur un bouton pour appeler les huissiers.

Christian Prouteau, qui s'indigne "des sous-entendus insultants" sur cette remise de Légion d'honneur, "n'a pas de commentaires à faire" sur la vidéo. Gilles Ménage, l'ancien directeur de cabinet du chef de l'Etat, en déduit, lui, doctement, que "c'était une opération portes ouvertes, comme quoi il ne faut pas ouvrir sa porte à n'importe qui".

Pour Edwy Plenel, "il y a dans cette projection une importance symbolique : c'est le grand absent de ce procès qui

s'est exprimé". "L'exemple du mensonge vient de haut", dit-il, observant que les journalistes belges "font honte" à leurs homologues français, dont pas un n'avait osé aborder la question devant le chef de l'Etat.

Le tribunal est revenu, dans la dernière ligne droite du procès, sur quelques points obscurs. Avec quelque succès, mais pas sur la question des responsabilités : à ce sujet, le préfet Prouteau assume seul. "Vous assumez très bien, a indiqué le président, Jean-Claude Kross. Mais vous jetez un voile sur vos collaborateurs, un rideau de fumée."

L'un des prévenus, le commissaire Pierre-Yves Gilleron, accusé d'avoir traité 32 interceptions, en a reconnu une mardi et trois autres mercredi, mais il n'était pas poursuivi pour celles-ci. Les autres ne se souviennent de rien. Mais se rendent peu à peu à l'évidence sur la façon dont les écoutes ont atterri dans la presse ou sur le bureau du juge. "La seule personne qui avait accès à l'ensemble des écoutes, a convenu le préfet Prouteau, c'était malheureusement Guézou." Pierre-Yves Guézou, qui faisait la navette entre le GIC et la cellule, s'est suicidé en décembre 1994.

"Je suis convaincu que le fournisseur initial, c'était Guézou, a confirmé Gilles Ménage. A qui a-t-il livré les disquettes ?" A la DST, la direction de la surveillance du territoire, estime le haut fonctionnaire. A Paul Barril, maintient Pierre-Yves Gilleron. Manque le fin mot de l'histoire. Mais, sur Guézou, "nous avons fait un petit pas supplémentaire", a soupiré d'aise le président.